



PREMIER MINISTRE

Secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale

Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information

## **Rapport de maintenance ANSSI-CC-2010/40-M01**

### **COSMO V7.0.1-n**

**Certificat de référence : ANSSI-CC-2010/40**

*Paris, le 6 janvier 2011*

*Le directeur général de l'agence nationale  
de la sécurité des systèmes d'information*

Patrick Pailloux  
[Original signé]



## Références

- a) Procédure MAI/P/01 Continuité de l'assurance
- b) TERPSICHORE Security Target ID-ONE COSMO V7.0.1-n for P5CD041V1A, P5CC081V1A and P5CD081V1A du 30 avril 2010, référence FQR 110 4933
- c) Carte à puce ID-ONE Cosmo V7.0.1-n masquée sur composants NXP P5CD081 V1A (Standard Dual), P5CC081 V1A (Standard) et P5CD041 V1A (Basic Dual) du 6 juillet 2010, référence ANSSI-CC-2010/40
- d) ID-ONE COSMO V7.0.1-n IMPACT ANALYSIS REPORT FOR P5CD041V1A, P5CC081V1A AND P5CD081V1A (M1) du 27 octobre 2010, référence FQR 110 5429
- e) [SOG-IS]
- f) [CC RA]

## Identification du produit maintenu

Le produit maintenu est COSMO V7.0.1-n développé par Oberthur Technologies.

## Description des évolutions

Le produit est modifié de manière à prendre en compte une évolution de la taille mémoire du composant sous-jacent.

Une correction mineure sur des identifiants de ROM.

## Fournitures impactées

L'analyse des documents montre que l'impact est mineur.

Les documents suivants sont modifiés pour cette maintenance :

[CONF]	Liste de configuration du produit : TERPSICHORE CONFIGURATION LIST NXP référence FQR 110 4964, version V5 du 27 octobre 2010, édité par Oberthur Technologies
[GUIDES]	Guide d'administration du produit : Pre-Perso Guide référence FQR 110 4910, version V4 du 4 octobre 2010 édité par Oberthur Technologies
[ST]	Cible de sécurité de référence pour l'évaluation : TERPSICHORE Security Target ID-ONE COSMO V7.0.1-n for P5CD041V1A, P5CC081V1A and P5CD081V1A référence FQR 110 4933, version V2 du 30 avril 2010 éditée par Oberthur Technologies

## Conclusions

Les évolutions listées ci-dessus sont considérées comme ayant un impact mineur. Le niveau de confiance dans cette nouvelle version du produit est donc identique à celui de la version certifiée, à la date de certification.

## Avertissement

Le niveau de résistance d'un produit certifié se dégrade au cours du temps. L'analyse de vulnérabilité de cette version du produit au regard des nouvelles attaques apparues depuis l'émission du certificat n'a pas été conduite dans le cadre de cette maintenance. Seule une ré-évaluation ou une surveillance de la nouvelle version du produit permettrait de maintenir le niveau de confiance dans le temps.

## Reconnaissance du certificat

### **Ce certificat fait l'objet d'une reconnaissance internationale.**

Ce rapport de maintenance est émis en accord avec le document : Assurance Continuity : CCRA Requirements, ref. CCIMB-2004-02-009, version 1.0, February 2004.

### ***Reconnaissance européenne (SOG-IS)***

Le certificat initial a été émis dans les conditions de l'accord du SOG-IS [SOG-IS].

L'accord de reconnaissance européen du SOG-IS de 2010 permet la reconnaissance, par les pays signataires de l'accord<sup>1</sup>, des certificats ITSEC et Critères Communs. La reconnaissance européenne s'applique, pour les cartes à puces et les dispositifs similaires, jusqu'au niveau ITSEC E6 Elevé et CC EAL7. Les certificats reconnus dans le cadre de cet accord sont émis avec la marque suivante :



### ***Reconnaissance internationale critères communs (CCRA)***

Le certificat initial a été émis dans les conditions de l'accord du CC RA [CC RA].

L'accord « Common Criteria Recognition Arrangement » permet la reconnaissance, par les pays signataires<sup>2</sup>, des certificats Critères Communs. La reconnaissance s'applique jusqu'aux composants d'assurance du niveau CC EAL4 ainsi qu'à la famille ALC\_FLR. Les certificats reconnus dans le cadre de cet accord sont émis avec la marque suivante :



---

<sup>1</sup> Les pays signataires de l'accord SOG-IS sont : l'Allemagne, l'Espagne, la Finlande, la France, l'Italie, la Norvège, les Pays-Bas, le Royaume-Uni et la Suède.

<sup>2</sup> Les pays signataires de l'accord CCRA sont : l'Allemagne, l'Australie, l'Autriche, le Canada, le Danemark, l'Espagne, les États-Unis, la Finlande, la France, la Grèce, la Hongrie, l'Inde, Israël, l'Italie, le Japon, la Malaisie, la Norvège, la Nouvelle-Zélande, le Pakistan, les Pays-Bas, la République de Corée, la République Tchèque, le Royaume-Uni, Singapour, la Suède et la Turquie.